

# L'eau, un atout pour le territoire

## Présentation du projet partenarial de gestion du cycle de l'eau, comme outil de développement du territoire



Réunion de travail – conseillers  
communautaire du 23/10/2017

Proposition de projet validé en  
bureau exécutif le 02/10/2017



# Contexte – la gestion locale de l'eau

- Avant 2002/2003 : gestion en régie pour plusieurs communes et coexistence de plusieurs SIVU eau et assainissement
- Compétence assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales) : intercommunal depuis 2002/2003 et transférée en 2008 au SDEA (dissolution de tous les syndicats compétents et à ce jour commission locale unique Sauer-Pechelbronn)
- Loi MAPTAM : compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) compétence obligatoire transférée aux EPCI au 01/01/2018 (cf. modification statutaire en cours)
- Loi NOTRe : compétence eau potable (et assainissement) obligatoire pour les EPCI-FP au 01/01/2020 (cf. modification statutaire en cours) AVEC CHOIX D'ANTICIPER AU 01/01/2018 la prise de compétence

# Contexte financier et décisionnel

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : nécessité d'exercer 9 des 12 groupes de compétences pour bénéficier de la DGF bonifiée (215 000 €, soit l'équivalent de 10 points d'impôt).
- ***OR, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec la compétence assainissement et GEMAPI, la CCSP n'exercera que 8 compétences sur les 12 possible.***
- ***La loi NOTRe impose l'exercice de la compétence eau au 01/01/2020 (d'ici 2 ans).***
  
- ***Information diffusée dans les réunions de préparation budgétaire début 2017 puis point spécifique au BEX du 13/03/2017 : information actée avec demande de confirmation (note avocats)***
- ***Information diffusée à l'oral lors du DOB en commission finances le 27/03/2017***
- ***Point spécifique au BEX du 19/06/2017 (DGF bonifiée + FPIC) et diffusion note ADCF***
- ***Présentation au BEX du 26/06/2017 de l'analyse de nos statuts par les avocats confirmant cette situation et premiers contacts avec le SDEA pour mener la réflexion de l'exercice de la compétence eau***
- ***Information officielle en conseil communautaire du 03/07/2017***
- ***BEX du 10/07/2017 : choix en BEX de prise de compétence eau***
- ***21/08/2017 BEX spécifique élargi avec le bureau du SIAEP Woerth et le président du SIVU Sauer-Eberbach***
  
- ***Proposition d'anticiper la prise de compétence eau au 01/01/2018 pour exercer 9 compétences et continuer à percevoir la DGF bonifiée.***

# Les principaux enjeux d'une prise de compétence eau potable à l'échelle du territoire Sauer-Pechelbronn

- Anticipation de la prise d'une 9<sup>ème</sup> compétence : garantie du maintien d'une enveloppe de 215 000 € pour le territoire (10 points d'impôt)
- Opportunité d'optimisation du coût et de la qualité du service eau
- Opportunité pour tendre vers une cohérence d'intervention territoriale...

## Les écueils à éviter : les suites à assurer :

- Garantie de poursuivre les engagements pris par le syndicat du canton de Woerth et les communes gérant la compétence en régie
- Intégration dans un projet transversal de développement du territoire en lien avec les autres composantes du cycle de l'eau...

# GEMAPI : organisation de la compétence

- Gestion communale jusqu'à fin 2017
- Gestion intercommunale à compter du 01/01/2018
  - Scénario 1 : gestion en régie
    - a. Sauf pour 7 communes membres du SIVU Sauer-Eberbach pour une partie de la compétence si ce dernier perdure
    - b. Pour les 24 communes si le SIVU se dissout d'ici fin d'année
  - Scénario 2 : gestion transférée au SDEA
    - a. Sauf pour 7 communes membres du SIVU Sauer-Eberbach pour une partie de la compétence si ce dernier perdure
    - b. Pour les 24 communes si le SIVU se dissout d'ici fin d'année
  - Scénario retenu par le bureau exécutif : 2 – a ou b (selon décision du SIVU Sauer Eberbach), dans la mesure où l'expertise et les moyens nécessaires ainsi que les responsabilités pesant sur cette compétence sont difficilement absorbables au niveau de la communauté de communes
  - Délibération correspondante proposée au conseil du 13 novembre 2017, de transfert au SDEA avec création d'une commission locale SDEA GEMAPI, la nomination des élus référents et intégrant un suivi via le chargé de mission environnement développement local

# Eau : deux scénarios envisagés avec des avantages et inconvénients mais conservant **un pilotage public**

## Gestion en régie

- Implique la création d'un service avec intégration de l'existant et de développer les moyens pour intégrer l'existant et tendre vers un service harmonisé
- Implique la création d'un budget annexe
- Nécessite une expertise (accompagnement juridique, RH, financier et technique important)
- Nécessite une harmonisation des pratiques
- Permet de gérer directement le service... ..

## Gestion transférée au SDEA

- Implique un transfert de gouvernance (représentation locale au SDEA)
- Permet un appui juridique, RH, financier et technique (interne)
- Permet d'envisager un partenariat contribuant au développement local...

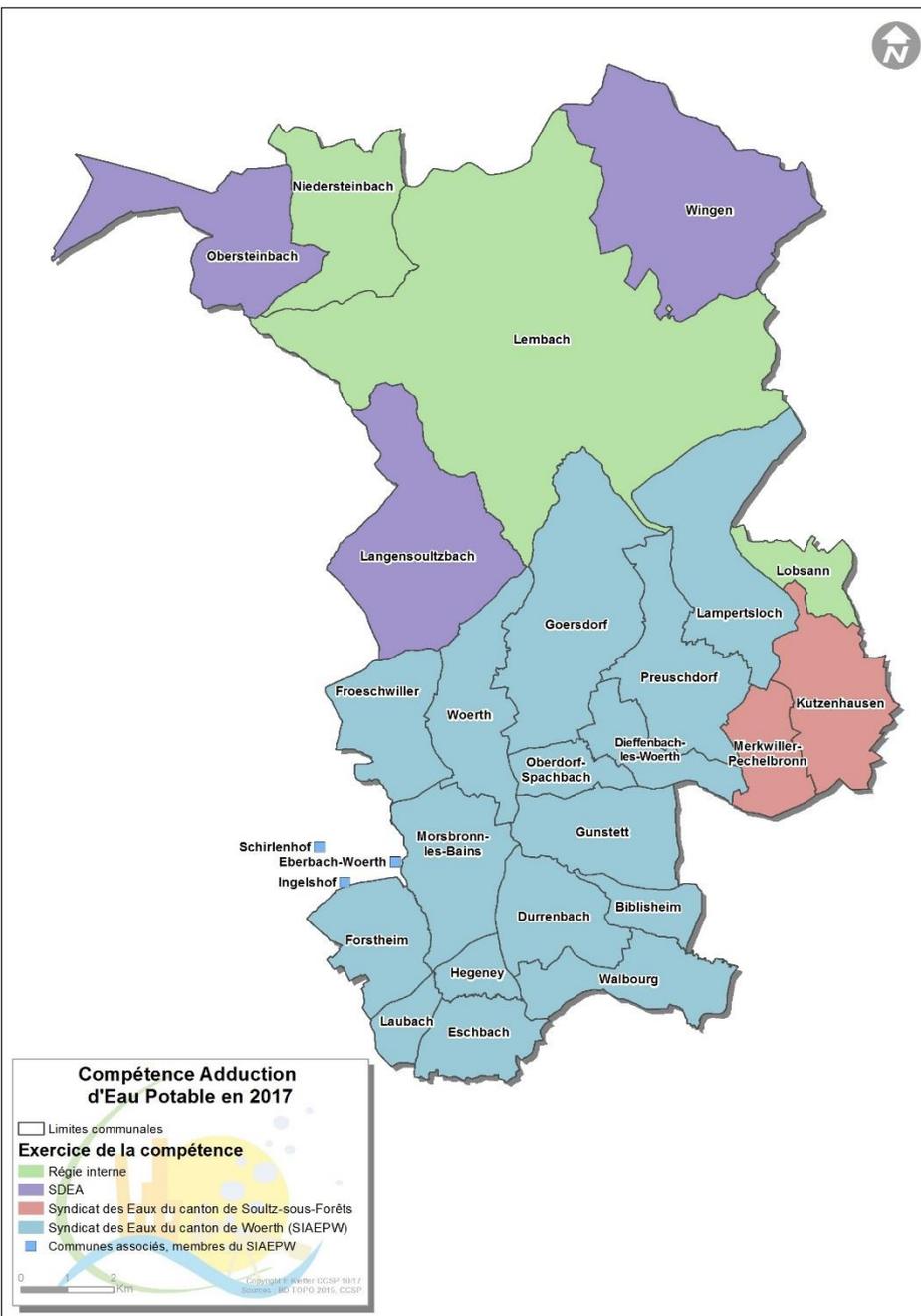
BREF, des avantages et inconvénients existent sur les 2 scénarios mais...

# Eau : organisation de la compétence à ce jour

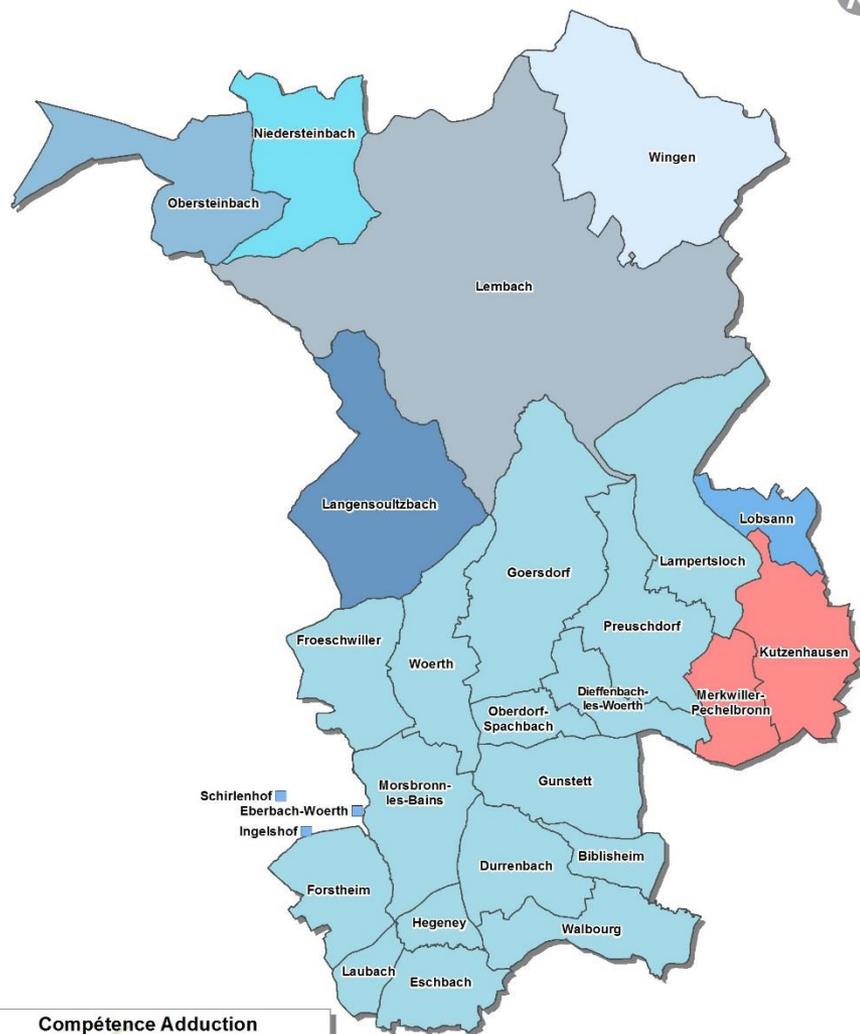
- 3 communes en régie (gestion directe)
- 3 communes via le SDEA
- 16 communes via le syndicat des eaux du canton de Woerth
- 2 communes via le syndicat des eaux du canton de Sultz

## A noter :

- *Syndicat du canton de Woerth : 17 communes au total (3 hameaux hors CCSP (Eberbach-Schirlenhof-Ingelshof : commune de Gundershoffen, CC Pays de Niederbronn)*
- *Syndicat du canton de Sultz : 10 communes au total (8 communes de la CC Outre Forêt), SIVU par ailleurs membre du syndicat mixte « fermé » de production d'eau potable, le SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE WISSEMBOURG (dont sont membres une commune et 3 syndicats intercommunaux).*



# Eau : organisation de la compétence au 01/01/2018



## Compétence Adduction d'Eau Potable en 2018

- Limites communales
- Exercice de la compétence**
- Syndicat des Eaux du canton de Soultz-sous-Forêt
- Communes associés, membres du SDEA
- Antennes locales du SDEA

0 2 Km  
Copyright © 2018 CCSP 19111  
Sous-traité par TOPO 2015, CCSP

- 22 communes via le SDEA, avec 7 commissions géographiques (Ober et Niedersteinbach, Lembach, Wingen, Langensoultzbach, Lobsann, ex SIAEP Woerth)
- 2 communes via le syndicat des eaux du canton de Soultz

### A noter :

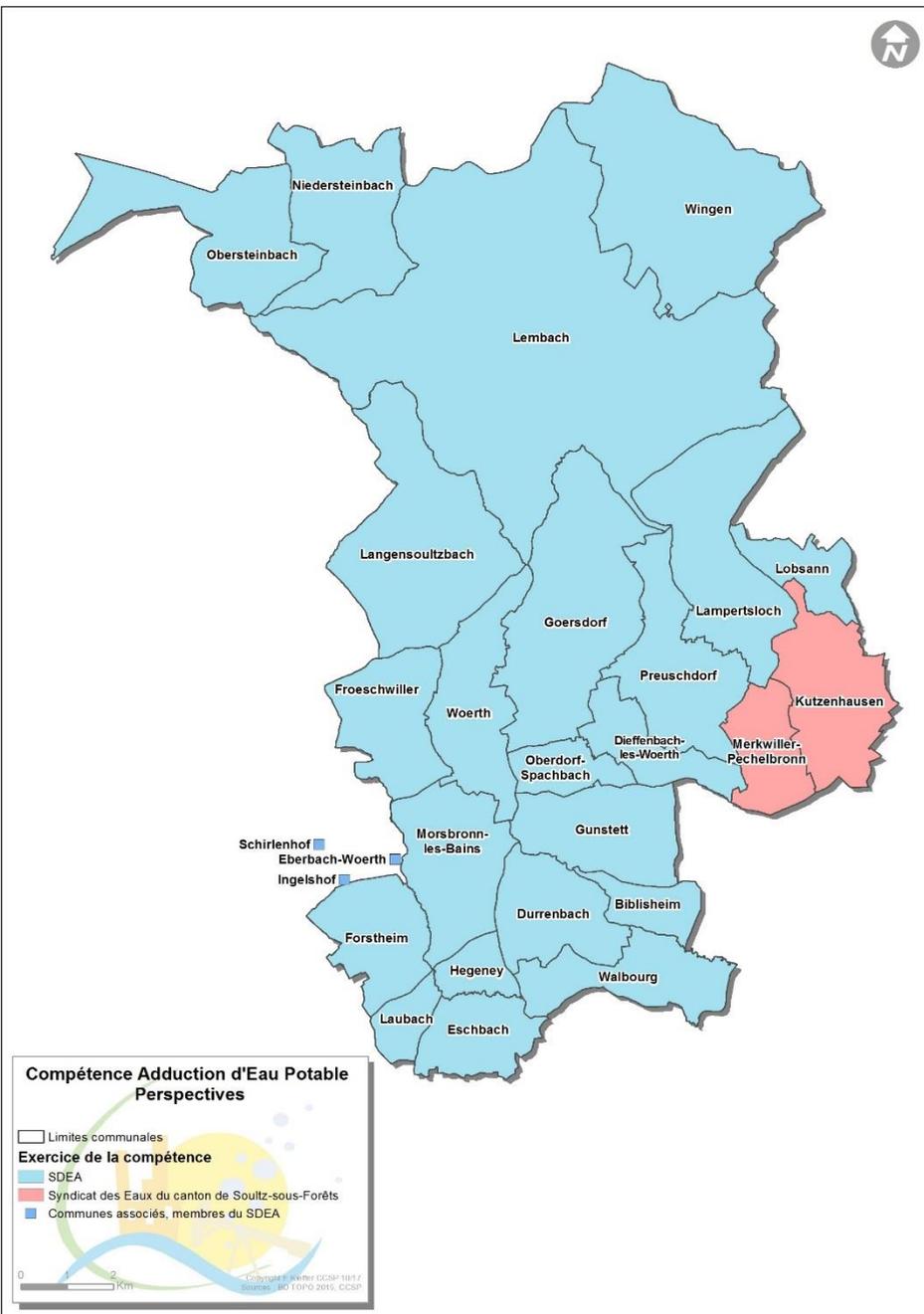
- *Syndicat du canton de Woerth : dissous*
- *3 hameaux hors CCSP (Eberbach-Schirlenhof-Ingelshof : commune de Gundershoffen, membre de la CC Pays de Niederbronn : proposition d'adhésion au SDEA et intégration dans la commission locale ex SIAEP Woerth)*
- *Syndicat du canton de Soultz : retrait de plein droit des communes : adhésion volontaire de la CCSP pour assurer la continuité du service public (syndicat voué à disparaître au 01/01/2020 avec transfert de la compétence à la CC de l'Outre Forêt)*

# Cycle de l'eau : eau, assainissement, GEMAPI : perspectives

- SDEA avec une commission locale unique \*

\* A noter :

- *Merkwiller et Kutzenhausen après dissolution du syndicat du canton de Sultz, 2 cas de figure :*
  - *La CC de l'Outre Forêt gère en régie la compétence : conventionnement pour assurer la continuité du service*
  - *La CC de l'Outre Forêt transfère la compétence au SDEA : une commission locale se mettra en place sur le territoire de l'Outre Forêt, qui pourra fonctionner en parallèle de la commission locale Sauer-Pechelbronn*
  - *La CC de l'Outre Forêt délègue la compétence à une structure privée : conventionnement pour assurer la continuité du service*



# Les deux objectifs poursuivis par la communauté de communes

Faire du cycle de l'eau un atout du territoire et porter en partenariat des projets partagés de développement local en lien avec l'eau.

Développer les services publics locaux en créant notamment un guichet unique eau, et un centre de services à la MDSA.

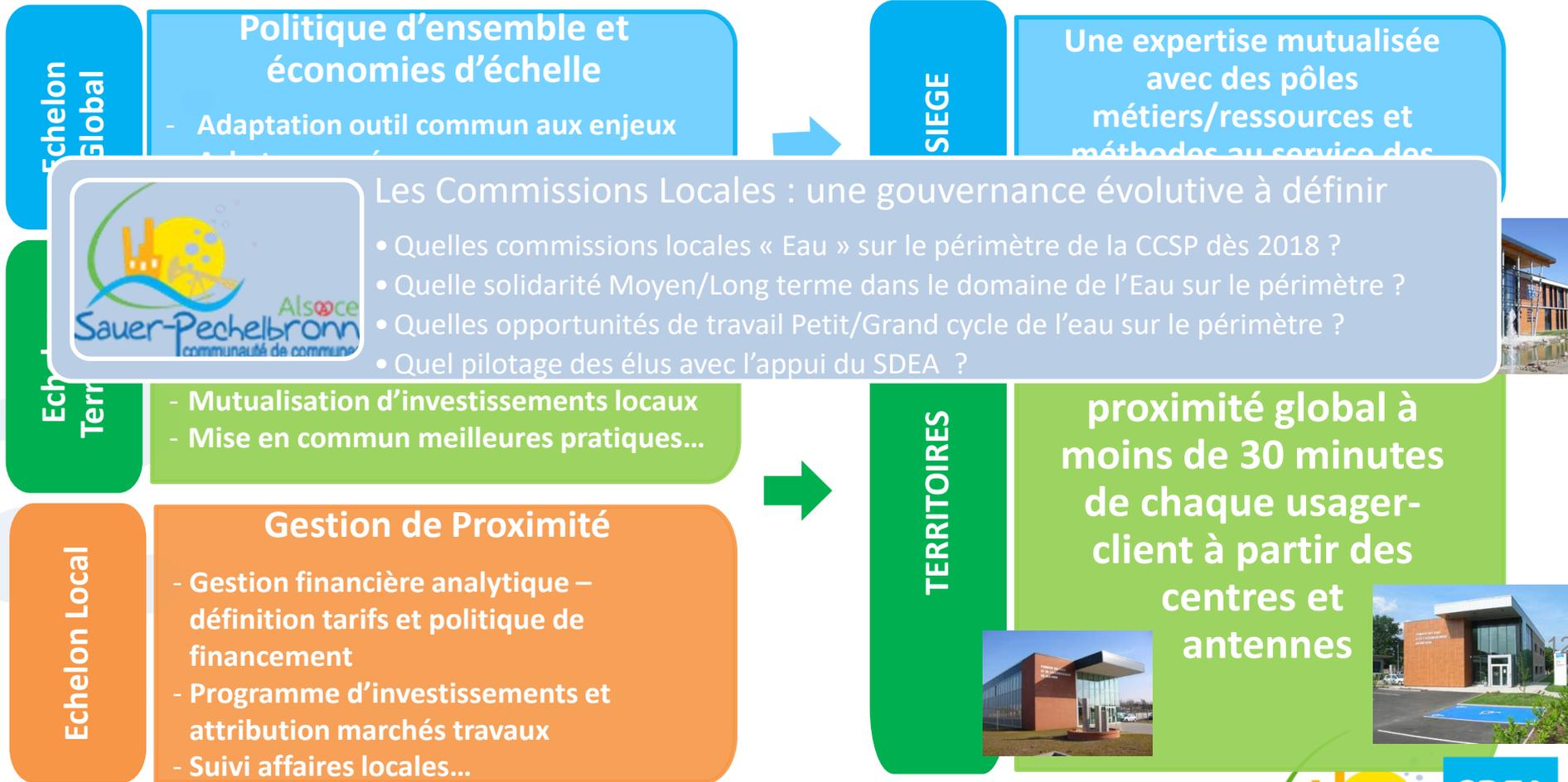
Le projet partagé avec le SDEA est une opportunité car il répond à ces deux objectifs, tout en assurant les enjeux listés précédemment

# Eau : proposition d'organisation de la compétence au 01/01/2018

## Présentation par le SDEA : La vision SDEA du projet partagé et sa mise en œuvre (expertise SDEA).

1. Une gouvernance conjuguant proximité et mutualisation avec des réponses adaptées aux volontés locales et évolutives
2. Vers un service de proximité étendu commun ?
3. Quelques illustrations de la valeur ajoutée de la mutualisation

# 1.1 – UNE GOUVERNANCE ET UNE ORGANISATION FONDÉES SUR LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ SALUÉES PAR LA CRC



## 1.2 - LES COMMISSIONS LOCALES SDEA : UNE OPPORTUNITE POUR UNE GOUVERNANCE ÉVOLUTIVE ET ADAPTEE POUR L'EAU POTABLE ?

### Scénario 2 :

- Représentation substitution de la CCSP au SDE de Soultz/forêt pour Merwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen
- Transfert au SDEA 22 autres communes

**Phase 2 : Gestion unifiée** à l'échelle de la CDC avec constitution d'un seul périmètre (idem Assainissement) et convergence tarifs et niveaux de service selon volontés locales

**Phase 1 : Gestion concertée** en conservant les 7 périmètres existants et gestion différenciée (ou partiellement regroupés selon volonté) mais avec réunions communes sur le territoire de la CDC

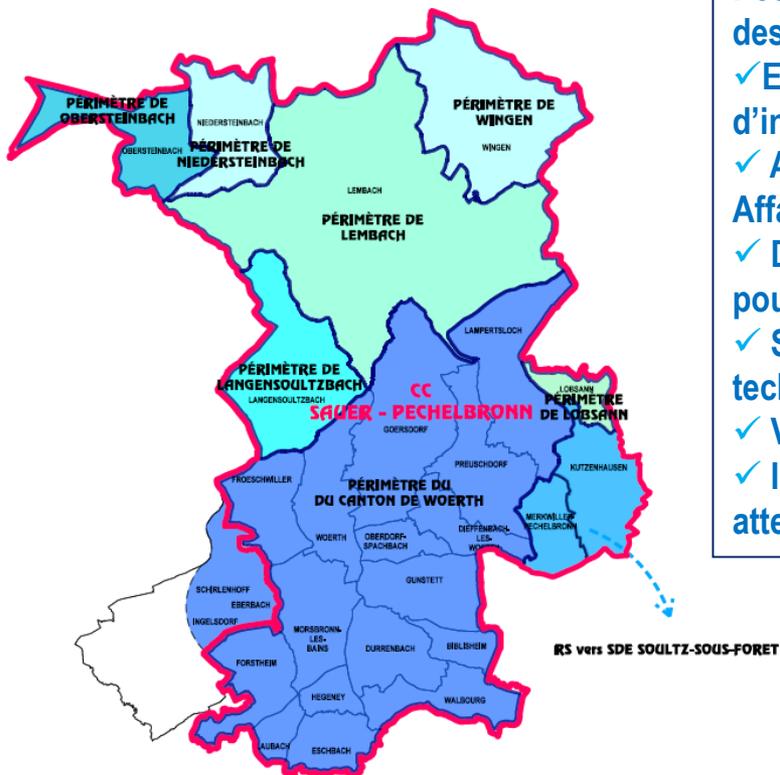
### Scénario 1 :

- Représentation substitution de la CCSP au SDE de Soultz/forêt pour Merwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen
- Transfert au SDEA pour 22 autres communes **avec gestion indépendante** des 7 périmètres existants, ou partiellement regroupés selon volontés locales

### Un projet à co-construire avec la CDC, le Syndicat et les Communes

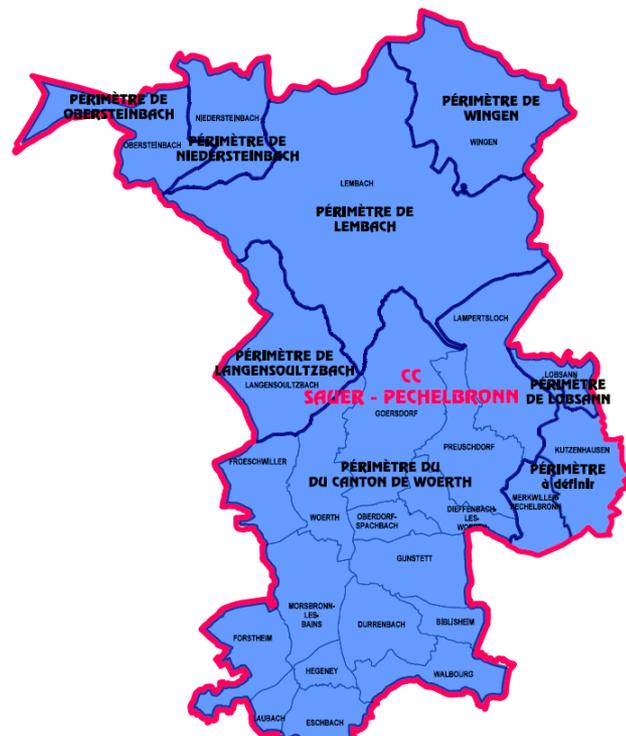
Questions	Réflexions
- <b>Gouvernance</b>	- Quelles mutualisations convergences/péréquations ?
- <b>Organisation du personnel</b>	- Concertation : mise à disposition ou mutation
- <b>Moyens techniques</b>	- Concertation : reprise de matériel ou mise à disposition avec refacturation
- <b>Résultats financiers</b>	- Reprise de tout ou partie des excédents pour les budgets communaux ou analytiques
- <b>Tarification/Financement</b>	- Etablissement de scénari de convergence

## 1.3 - QUEL PILOTAGE PAR LES ELUS POUR QUELLES COMMISSIONS LOCALES ?



Pour mémoire - attribution des Commissions Locales :

- ✓ Etablir les programmes d'investissements
- ✓ Assurer le suivi des Affaires Locales
- ✓ Définir tarifs et financement pour les usagers
- ✓ Superviser la gestion technique et financière
- ✓ Valider le Rapport Annuel
- ✓ Informer le SDEA sur les attentes locales



### Scénario 1 : Calage sur le découpage actuel

- ✓ 7 Commissions locales indépendantes (y compris annexes de Gundershoffen)
- ✓ Budget analytique, programmes d'investissements, gestion et tarifs par périmètre

### Scénario 2 : Calage sur la CDC

- ✓ Phase 1 : Gestion concertée des 7 périmètres existants avec réunions communes sur le territoire de la CDC
- ✓ ou Phase 2 : Gestion unifiée à l'échelle de la CDC avec constitution d'un seul périmètre (idem Assainissement) et convergence tarifs et niveaux de service selon volontés locales

## 1.4 - L'INTEGRATION AU SDEA : UN LEVIER POUR DEFINIR ENSEMBLE UNE VISION FUTURE PETIT/GRAND CYCLE DE L'EAU ?

### Un objectif :

Impliquer les élus dans l'organisation et l'évolution de la gouvernance locale et partager avec les territoires au sein du SDEA



#### Etude prospective

- Diagnostic et état des lieux techniques et financiers de la compétence Eau Potable sur les différents périmètres avec valorisation des études déjà réalisées
- Réflexion sur la vision Moyen/Long terme de la solidarité Eau // Assainissement ?

#### Travail Commun

- Organisation des Commissions locales Eau/ Assainissement / Gemapi en commun sur l'ensemble de la CCSP ? => commission Cycle de l'eau sur la CCSP
- Elus référents ? Formation complémentaire ?

#### S'appuyer sur le SDEA

- Meilleure représentation de la CCSP dans les instances du SDEA
- + 1 délégué par commune pour l'eau (22 délégués supplémentaires) + 2 Administrateurs
- Partage des pratiques sur le territoire et au plan interdépartemental

## 2.1 - VERS UNE MAISON DE SERVICES ETENDUE CYCLE DE L'EAU A DURRENBACH SUR UN TERRITOIRE ELARGI AVEC LE SDEA ?

### CC Sauer Pechelbronn

- Enjeux pour la CDC :
  - Compétence Gemapi au 1.1.2018
  - DGF Bonifiée de 200 000 € si 9 compétences sur 12



### Un projet commun pour le territoire

- Vers une proximité confortée et renforcée à la future antenne de Morsbronn ?
- Vers une opportunité de regroupement sur un périmètre élargi et intégrée à la Maison des Services (Délibération de la CP du 6/9/2017) ?
- Vers un élargissement aux 3 domaines de compétence du SDEA sur le territoire ?

### GEMAPI

- **Conseil de Communauté confirme le 11 septembre** la prise de compétences Eau Potable

### SDEA

- Enjeux pour le SDEA :
  - conforter la proximité des interventions sur l'Outre-Forêt
  - développer un service public global /

### partenariat CCSP élargi)

- Périmètre élargi aux secteurs Sauer-Pechelbronn, Niederbronn-Offwiller-Val de Moder,...(30 mn des usagers)



**Des enjeux qui convergent vers un possible projet commun**

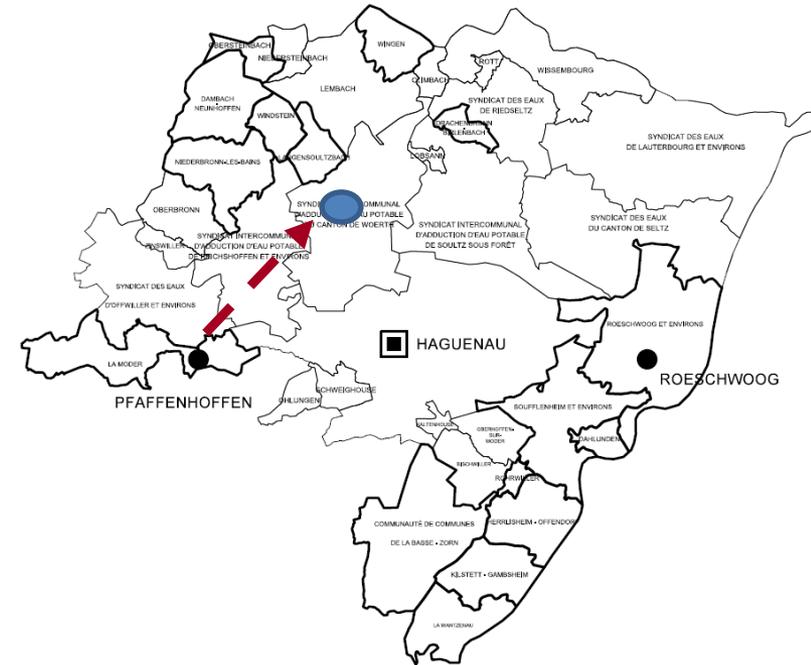
## 2.2 - VERS UN GUICHET UNIQUE CYCLE DE L'EAU A DURRENBACH ?

### ➤ Mission : Guichet Unique Eau/Assainissement/GCE

- ✓ Guichet Unique avec interlocuteurs identifiés
- ✓ Accueil élus et clients : ouverture au public tous les jours ouvrés, numéro de téléphone local dédié, facturation Usagers-Clients locale
- ✓ Branchements, compteurs, abonnement
- ✓ Exploitation, études courantes et suivi de travaux
- ✓ Gestion administrative et financière,

### ➤ Moyens humains et matériel

- ✓ 1 Equipe à constituer d'environ 15 agents
  - ✓ 1 responsable d'antenne / temps partagé
  - ✓ 7 agents REP SDEA de Pfaffenhoffen + 1 technicien travaux/branchement
  - ✓ 6 agents du SIAEP du Canton de Woerth
  - ✓ + agents communaux / mise à disposition ?
  - ✓ 1 Technicien GEMAPI
- ✓ Magasin intérieur / extérieur / stock + engins



➔ **Si volonté politique locale confirmée :  
Concertation à engager avec le  
personnel sur son intégration au SDEA  
et définition des missions**

### 3.1 - UNE PALETTE DE SAVOIR FAIRE AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL ET DES TERRITOIRES

- 575 agents : organisation et méthodes reconnues au meilleur niveau national (PFQP en 2011)
- Une organisation de permanence et de gestion de crise éprouvée
- Une politique soutenue de formation
- Une culture de l'innovation
- Un travail actif en réseau
- Une veille technique et réglementaire

**Des moyens organisationnels et compétences régulièrement adaptés**

**Une large palette d'expertises métiers**

- 100 métiers / pluridisciplinarité
  - Ingénierie pluridisciplinaire/Bureau d'études / outil modélisation /
  - Synergie exploitation / conception
  - SIG / gestion patrimoniale
  - Télégestion / supervision
  - Communication
- Fonctions ressources : Affaires juridiques, pilotage assurantiel

Une Mutualisation des savoir-faire



- Vers un partage des savoir-faire au service du territoire pour une vision d'ensemble avec transfert de responsabilité ?
- Pour un développement des synergies, y compris dans des thématiques transversales, avec la coordination du chargé de mission environnement partagé SDEA/CDC ?

**performants**

**diversifiés**

- SAP, un progiciel de gestion intégré, Suivi et reporting des interventions
- Pilotage financier / prospectives
- Achat - gestion des stocks
- Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
- Logiciels d'exploitation de données (pack EPUR, RESEAU, DO...)
- Extranet pour les élus

- 250 Véhicules pour interventions courantes et spécialisées
- Équipements d'expertise : ITV, recherche de fuites...
- Tablettes de terrain
- Laboratoire accrédité COFRAC

## 3.2 - DES OPPORTUNITES DE DÉVELOPPEMENT DES SYNERGIES CDC/SDEA ET AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE



### Mutualisation de projets entre nos 2 établissements publics

Thématiques transversales communes : énergie,  
développement de filière bas intrants, projets  
transfrontaliers,...

Recherche commune de nouveaux financements (interreg,  
AERM, Région...) et partenariat (PNRVN, Chambre agri...)  
et Coordination par mise à disposition du poste de mission  
environnement (proposition quote part 10%)



Des opportunités pour apporter des réponses  
nouvelles aux enjeux globaux de l'eau et de  
l'environnement par la mutualisation

### 3.3 - LES OUTILS DE PILOTAGE : UNE GESTION TRANSPARENTE ET CONCERTÉE ELUS-SERVICES

#### Des outils de pilotage :

- ✓ Pour chaque périmètre avec une approche analytique complète : plans, programmes d'IVT, budgets et état d'avancement des dépenses, compte rendus accessibles par extranet
- ✓ Avec une continuité financière : Reprise des engagements, actif/passif, excédents, patrimoine
  - ✓ et une possibilité de retrait annuelle

SIG Web

Programme  
d'Investissements

Etat d'avancement  
de l'exécution des

Compte rendu  
de chantier

Elyx Web  
Report des

Résultats des  
analyses d'eau

Rapport annuel /  
Indicateurs



#### Préservation de l'identité du Territoire et rationalisation de l'action

- A l'appui d'une comptabilité analytique propre à chaque périmètre
- En valorisant, et identifiant, le patrimoine par mise à disposition des biens, transfert actif / passif – et définition des tarifs par périmètre avec possibilité de retrait annuelle
- Vers des économies significatives au bénéfice des usagers ?



Code	Description	Montant	Unité
001	Travaux de maintenance	120 000	€
002	Travaux de réparation	80 000	€
003	Travaux de réfection	150 000	€
004	Travaux de renouvellement	200 000	€
005	Travaux de modernisation	100 000	€

Code	Description	Montant	Unité
001	Travaux de maintenance	120 000	€
002	Travaux de réparation	80 000	€
003	Travaux de réfection	150 000	€
004	Travaux de renouvellement	200 000	€
005	Travaux de modernisation	100 000	€

Code	Description	Montant	Unité
001	Travaux de maintenance	120 000	€
002	Travaux de réparation	80 000	€
003	Travaux de réfection	150 000	€
004	Travaux de renouvellement	200 000	€
005	Travaux de modernisation	100 000	€



PILOTAGE EN CONTINU DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ELUS-SERVICES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

### 3.4 - UNE DYNAMIQUE D'INTÉGRATION ET DE MUTUALISATION CROISSANTE AU BÉNÉFICE EXCLUSIF DES USAGERS

Retour en Régie publique

CC Benfeld, SIVOM Schweighouse, Ville de Sélestat : Economies sur les charges d'exploitation : **-15% à -25%** soit jusqu'à - 30 cts/m<sup>3</sup> / Lyonnaise

Mutualisation Des services

CC Roeschwoog, SIVU Brumath, SIACR Drusenheim : Gain de **60 000 € à 130 000 € par an** par la mutualisation des services locaux avec le SDEA

Retour en régie + mutualisation

CC Pays de Bitche : Gain de **10 %** via SDEA **soit 100 000 € par an** / Véolia + régie locale

Retour en régie + contrôle DSP

CC Sélestat - Assainissement: Gains de **403 000 €/an, soit - 22 cts / m<sup>3</sup>** liés au passage DSP->SDEA + économie de **273 000€/an ou -11 cts/m<sup>3</sup>** par négociations des conditions contractuelles / Véolia



Recherche permanente du **meilleur rapport qualité-prix** du service grâce à une démarche de **performance** et de **mutualisation**

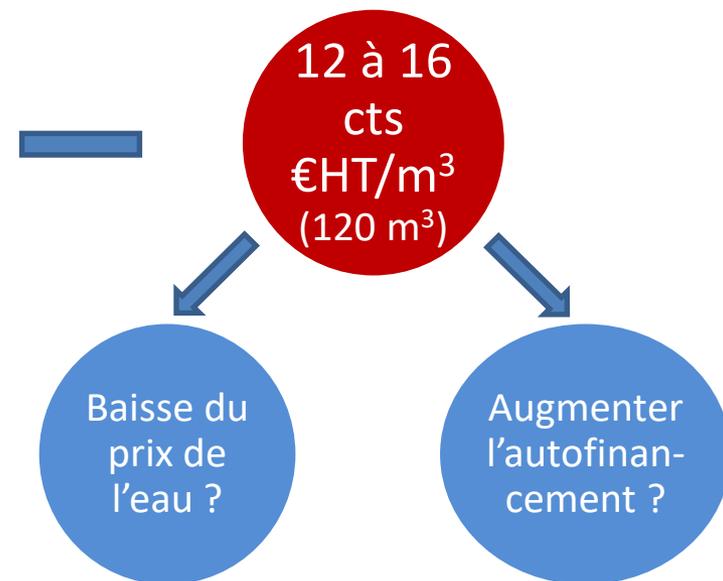
### 3.5 - UNE PREMIERE APPROCHE SUR LE PERIMETRE DU CANTON DE WOERTH A CONSOLIDER ENSEMBLE



#### Perspectives d'économies estimées avec le SDEA – Périmètre du Canton de Woerth

charges d'exploitation actuelles = 588 000 €HT	Economies possibles sur les Dépenses d'exploitation
<b>Mutualisation au sein du SDEA</b>	<b>80 à 110 000 € par an *</b>

\* Economie CA2016/BPSDEA2017



➤ **Principales économies possibles au bénéfice du périmètre à l'appui de la :**

- ✓ Mutualisation du personnel / accueil, comptabilité, agent de facturation, chef de secteur
- ✓ Massification des achats (assurances, matériaux...)
- ✓ Intégration au SDEA des frais de bâtiments, véhicules, bureau, ...
- ✓ Baisse dépenses générales



➤ **Autres réflexions non prises en compte :**

- ✓ Renégociation des emprunts au niveau global ?
- ✓ Passage progressif à la radiorelève ?
- ✓ Déploiement de nouveaux moyens de paiement (mensualisation) combiné à la facture unique ?
- ✓ Coût du SIG intégré à charge du périmètre en l'absence du SDEA

# Gemapi : proposition d'organisation de la compétence au 01/01/2018

## Présentation SDEA

1. Cadre réglementaire GEMAPI – Grand Cycle de l'Eau
2. Contexte et enjeux locaux
3. Les réponses possibles du SDEA à vos côtés

# 1 – CADRE REGLEMENTAIRE

## I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Les collectivités territoriales et leurs groupements (...) peuvent mettre en œuvre les articles L. 151-36 ) L151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, action, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Gemapi =  
Alinéas  
1 + 2 + 5 + 8

Compétences  
facultatives =  
Alinéas 4 + 12

« Néanmoins, l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peut justifier la prise de compétences complémentaires notamment en matière de maîtrise des eaux pluviales, de gouvernance locale et de gestion des ouvrages. »

## 2.1 - SITUATION DE LA CDC SUR LES 2 BASSINS VERSANTS ET ENJEUX

### Seltzbach

- Travaux historiques de la CDC de Pechelbronn puis Sauer-Pechelbronn
- Ancien SAGEECE,
- Problématique de qualité du milieu physique
- Organisation de l'entretien régulier ?

### Sauer

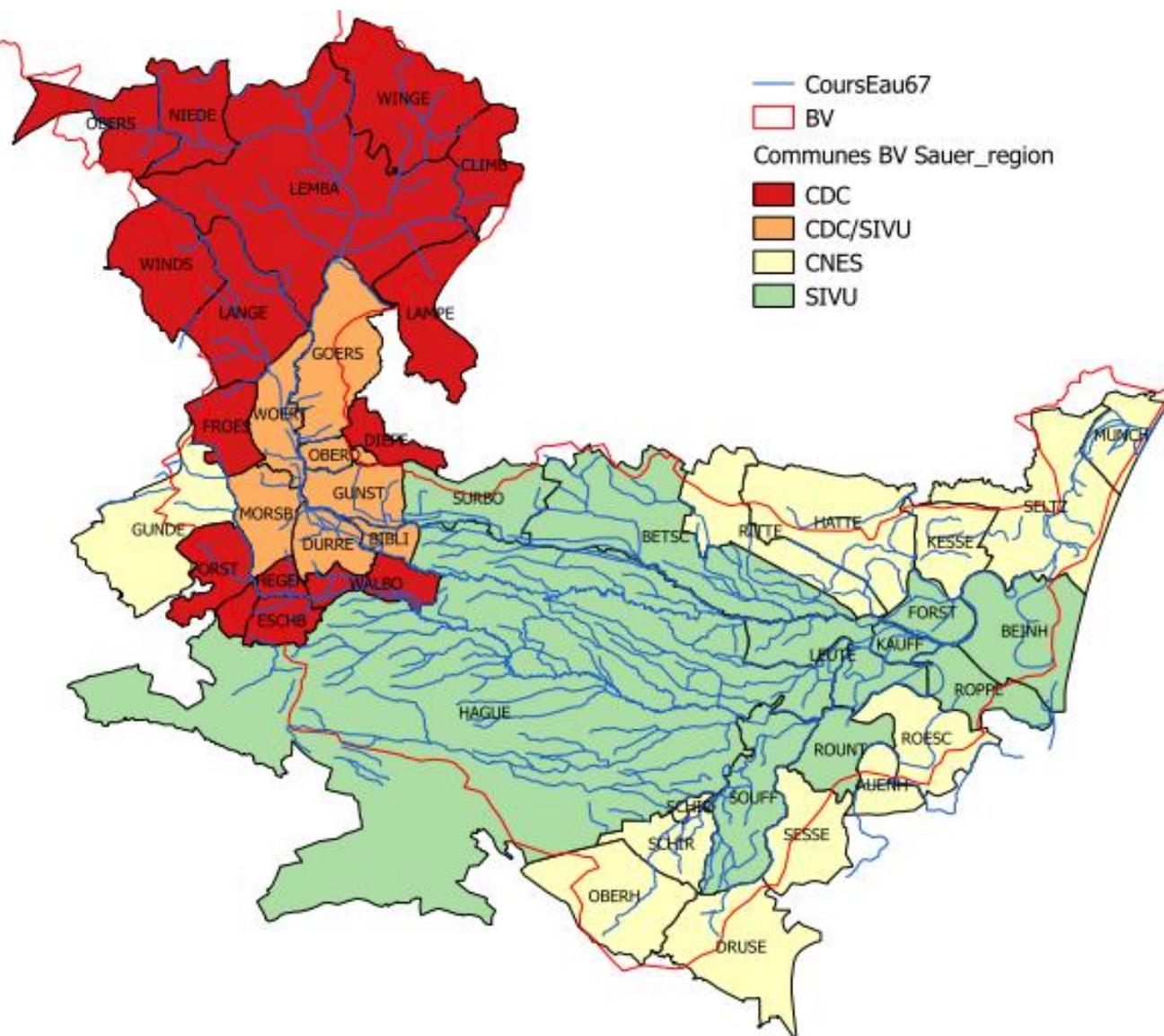
- Programme évalué techniquement par CD 67 dans le cadre du SAGEECE
- Schéma non encore mis en œuvre à l'échelle du BV,
- Travaux réalisés sur l'aval par le SIVU Sauer-Eberbach
- Ouvrage de régulation de la diffluence Sauer/Halbmuehlbach
- Intervention du PNRVN dans la partie amont : programmes Natura 2000 et Life biocorridors



#### ➤ Deux bassins versants concernés

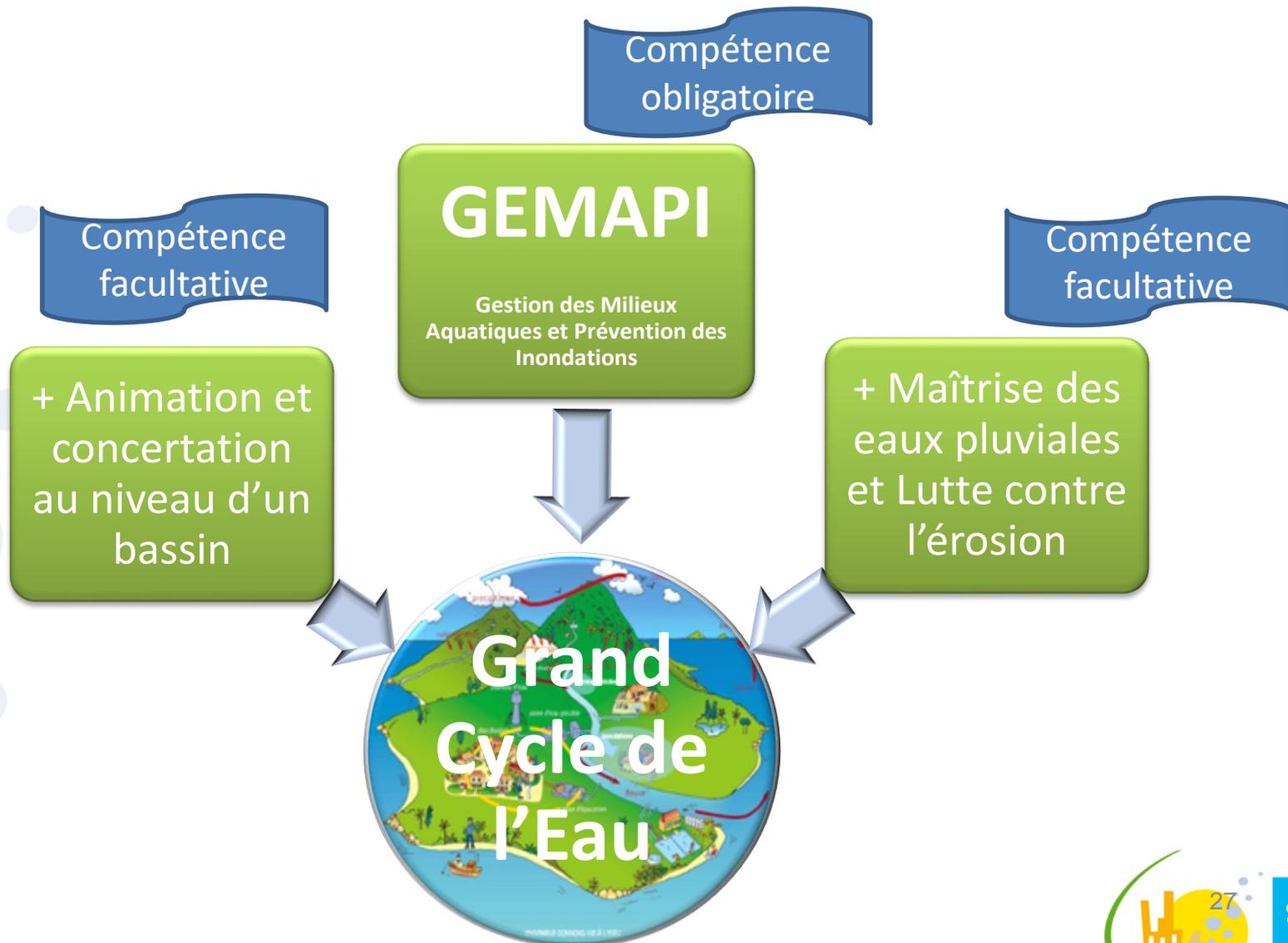
- ✓ Sauer
- ✓ Seltzbach
- ✓ Situation de la CDC en tête de bassin

## 2.2 - SYNDICAT ET EPCI SUR LE BV DE LA SAUER



- Imbrication de la maîtrise d'ouvrage:
- ✓ SIVU ne couvre pas tout le BV
- ✓ 5 EPCI concernés
- ✓ Contextes physiques différents

### 3.1 - DE LA GEMAPI AU GRAND CYCLE DE L'EAU



## 3.2 - UNE PALETTE DE SERVICES AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES

### Entretien des cours d'eau et ouvrages

- Entretien des berges, lutte contre plantes indésirables, taille d'arbres
- Suppression des obstacles
- Gestion des berges + lutte contre érosion
- Entretien des ouvrages (digues, fascines...)
- Gestion de la permanence, gestion de crise, téléalertes en cas d'incident

### Etudes, travaux et planification

- Planification concertée des travaux sur rivières + prévention coulées boueuses
- Suivi des travaux et des DIG, Assistance à MO, contrôle technique, Gestion cartographique
- Définition des niveaux de protection des populations
- Réalisation de passes à poissons, Reméandrage des rivières, réalisation de digues ou de zones d'expansion de crues
- Modélisation d'ouvrages de gestion / rétention coulées boueuses

### Gestion administrative et financière

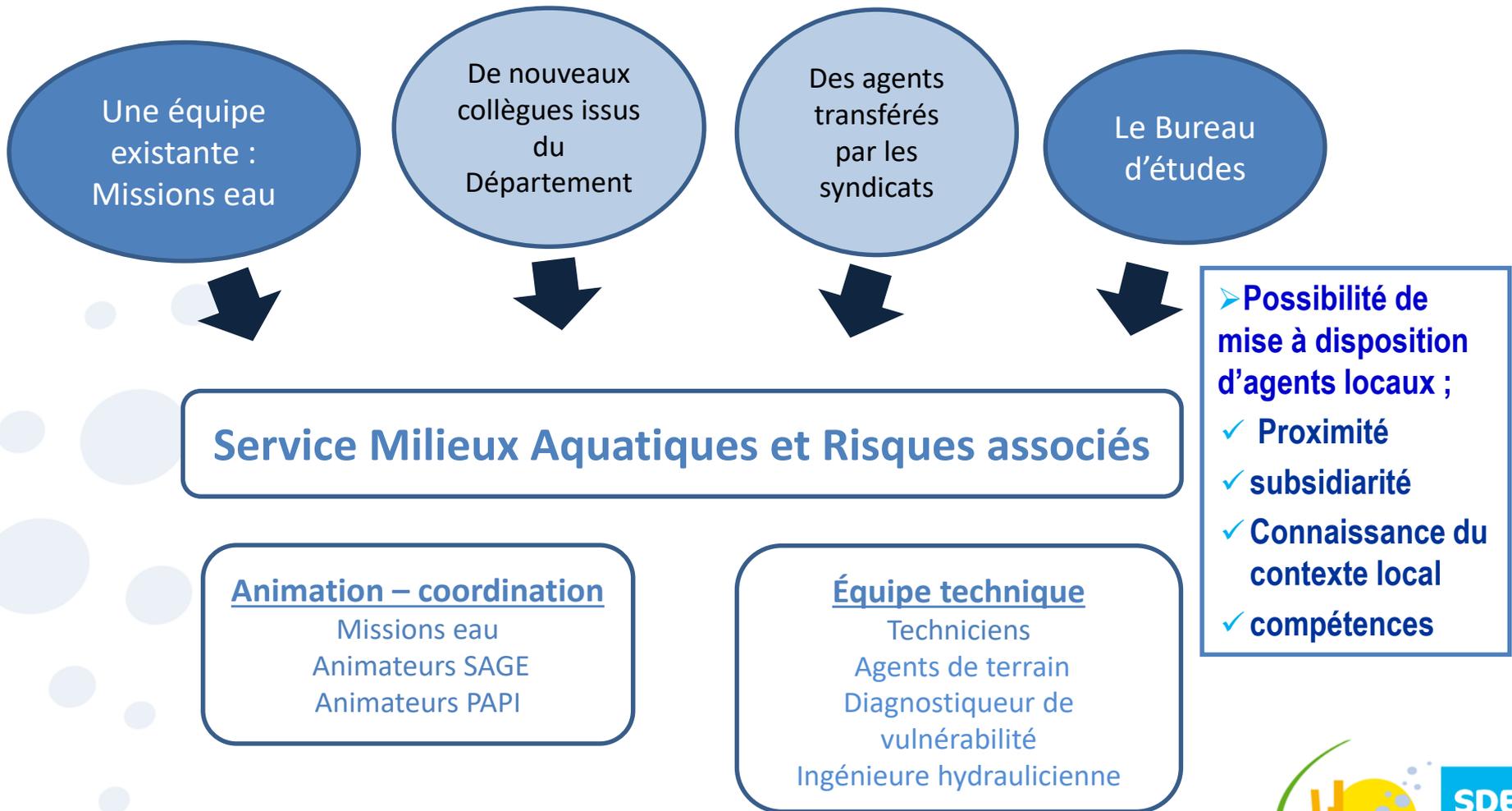
- Conseil juridique et financier, prospective financière
- Gestion des achats
- Etablissement des délibérations et exécution (mandats, titres de recette)
- Gestion des réunions et commissions locales
- Préparation des budgets et exécution, gestion des consultations
- Gestion des subventions (demandes, suivi, ...)

### Animation, concertation, communication

- Information et sensibilisation de la population
- Co-construction de la politique d'urbanisme et d'aménagement
- Pilotage de schémas et programmes (SAGE, PAPI) pour un usage partagé de l'eau
- Réalisation de diagnostics chez les particuliers
- Suivi de la qualité des cours d'eau et coordination (EPTB)
- Organisation de la communication



### 3.3 - UNE COMPLÉMENTARITÉ DES COMPÉTENCES – UNE TERRITORIALISATION PROGRESSIVE DES ÉQUIPES



### 3.4 – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE GCE EN CAS D'ADHESION AU SDEA



## 3.5 – HISTORIQUE PRÉSERVÉ ET VALORISÉ AU SEIN DES COMMISSIONS LOCALES EN CONCERTATION AVEC LES CC SUR LE BASSIN VERSANT

### Une évolution s'appuyant sur l'historique local et la plus-value du SDEA

- La reprise de l'historique du syndicat et la poursuite des actions engagées
- La mise à disposition du personnel et la mutualisation avec les équipes du territoire Nord -> partage de connaissance et mutualisation de moyens
- Une vision intégrée petit et grand cycle de l'eau des projets

### Une concertation forte avec la Communauté de Communes

- Une coordination sur l'ensemble du bassin versant pour l'établissement des politiques techniques et financières
- Définition concertée inter-compétences et sur la base d'un projet de territoire : priorités d'action + modalités financement
- Montage du budget interfacé avec la Communauté de Communes sur la base d'une prospective pluriannuelle et des modalités de financement retenues (taxe Gemapi ou/et budget général)

## 3.6 – SUJETS PROPOSES POUR ETRE ABORDES EN COMMISSION DE BASSIN VERSANT



### Rôle de la commission

- Un organe de gouvernance pour **définir une stratégie de gestion cohérente à l'échelle d'un bassin versant**
- Un lieu d'échange et de réflexion sur les pistes de **mutualisation à l'échelle du bassin versant**

#### Ex : ZORN

- Etat des lieux des différentes approches existantes sur le BV et validation d'une stratégie commune de niveau d'entretien sur le bassin versant
- Harmonisation technique des pratiques (programme d'entretien)
- Partage des compensations
- Débat sur la solidarité de bassin versant au travers des programmes d'action (PAPI)

#### Ex : BANDE RHENANE SUD

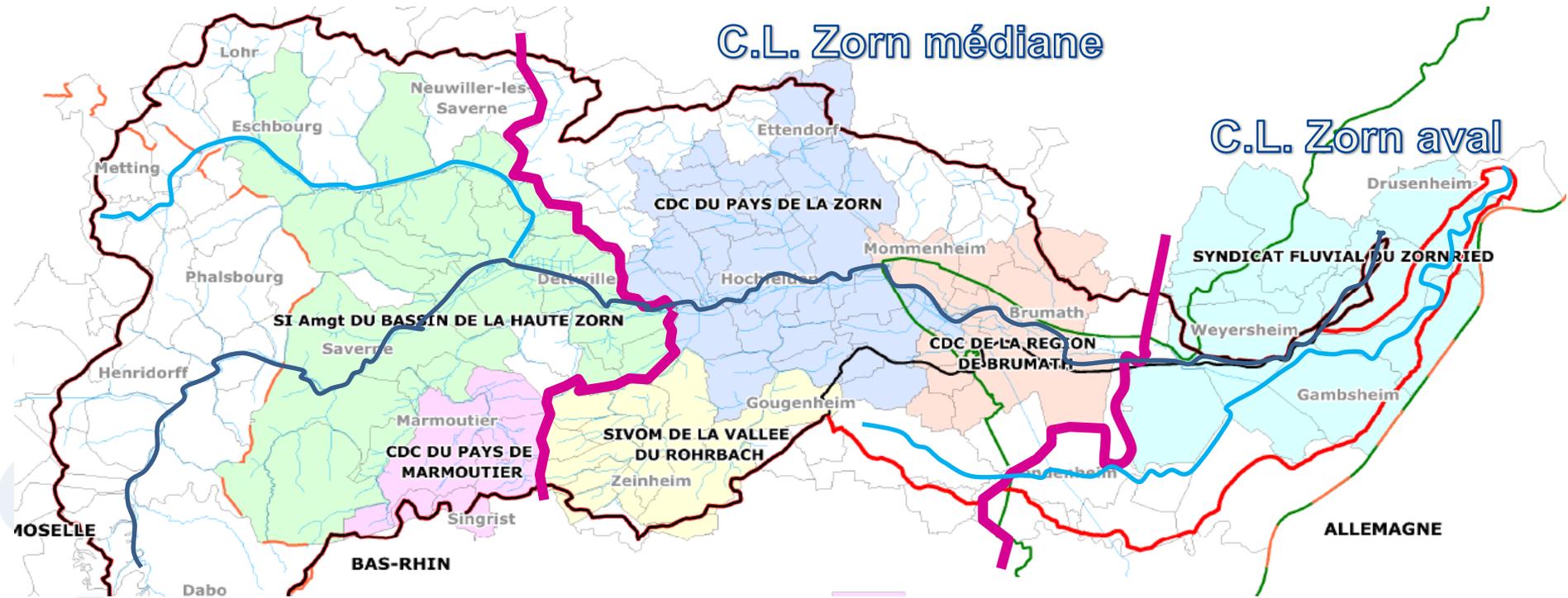
- Etat des lieux des différentes approches existantes sur le BV et validation d'une stratégie commune de niveau d'entretien sur le bassin versant
- Des nouveaux acteurs et des nouveaux projets: présentation des projets à venir, réflexion sur modalités de financement et intégration des acteurs
- Définition du niveau de mutualisation cible (gouvernance/ financier)

### 3.7- EXEMPLE RÉFLEXION DE STRUCTURATION SUR LA ZORN

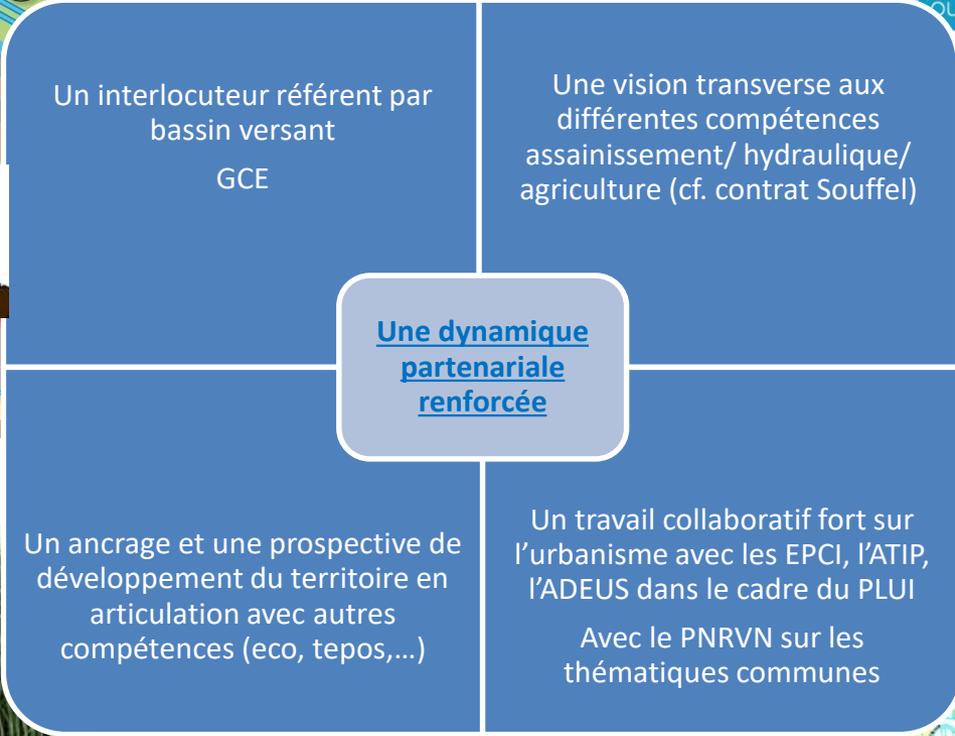
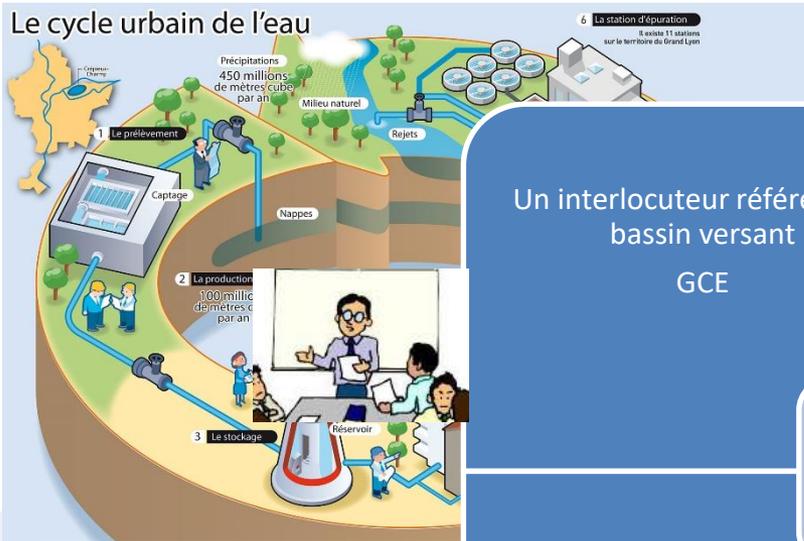
C.L. Haute Zorn

C.L. Zorn médiane

C.L. Zorn aval



# 3.8 - AU SEIN DU SDEA, UNE VISION INTÉGRÉE PETIT ET GRAND CYCLE DE L'EAU



## 3.9 - MODALITÉS FINANCIÈRES EN CAS DE TRANSFERT AU SDEA

### Budget propre à chaque commission locale

#### - Les dépenses:

#### Fonctionnement

Travaux d'entretien arrêtés par la commission locale  
Selon modalités actuelles

Surveillance Technique + Gestion Administrative et  
Financière : Facturation en fonction de la superficie du Bassin  
Versant – population (197.788 km<sup>2</sup> - 18113 hab)

34290€ + 8190 € = 42 480 €

(hors subvention de l'AERM + mise à disposition F Weber 10%)

#### Investissement

Travaux définis par  
la commission locale



CL	ST + GAF	Subventions (€) Mise à disposition	Net (€)	Net (€/hab. concerné)
CC Sauer- Pechelbronn	42 480	4 500 + 5 000	32 980	1,82 €/hab

# Projet partenarial CCSP - SDEA

- De l'exercice de la compétence eau par le SDEA (cf. scénario 2 vu précédemment), découle un projet partagé de développement local autour de 4 engagements :
- L'assurance de la continuité du service public et des programmes locaux,
- Le développement des services locaux,
- La mutualisation des moyens,
- Une contribution au développement local

# ENGAGEMENT 1 : Assurer la continuité du service public

## Prise en compte du contexte local et de l'existant :

- Respect de l'engagement des élus locaux qui intégreront les instances de décision du SDEA (commissions locales) selon une organisation souhaitée localement (pilotage local)
- Prise en compte des engagements locaux, et notamment des contrats en cours
- Poursuite des programmes pluriannuels d'investissements et programmes d'entretien en place
- Assurer la liberté de pouvoir quitter le SDEA

# ENGAGEMENT 2 : Développer les services locaux

## Pérennisation des services administratifs sur le site de la MDSA et amélioration de la qualité du service public :

- Pérennisation des services existants avec installation du SDEA dans l'ancienne gare réhabilitée et étendue, transfert de la propriété du siège actuel à la CCSP (potentiel de développement et de mutualisation)
- Fermeture et installation du centre technique du SDEA de Pfaffenhoffen sur le site de la MDSA (avec transfert des emplois)
- Mise en place et développement d'un guichet unique eau au service des usagers du territoire à la MDSA
- Partage de méthodes de management organisationnels (lean management, formations communes,...) permettant de développer l'efficience

# ENGAGEMENT 3 : Mutualiser les moyens

## Rationalisation du fonctionnement et économies d'échelle

- Mutualisation poussée des locaux et équipements (salles de réunion, équipements de projection, locaux de façonnage et matériels d'impression, sanitaires, vestiaires,...)
- Développement de la MSAP via la mutualisation des services fonctionnels et agents (notamment le service accueil)
- Mise en œuvre de dispositifs de groupement de commandes ou d'extension de contrats en place au SDEA pour rationaliser les dépenses et optimiser les recettes

# ENGAGEMENT 4 : contribuer au développement local

## Vers une gestion globale du cycle de l'eau et d'actions transversales partagées

- Bénéficiaire de l'expertise juridique et financière du SDEA, pour toutes les questions juridiques et financières, de facturation, de patrimoine (servitudes,...) et de l'appui nécessaire en cas de litiges, et de l'expertise technique pour le maintien et le développement des infrastructures d'assainissement, de gemapi et d'eau (le SDEA assure une mission de MOE),
- Organiser annuellement une conférence de l'eau regroupant tous les acteurs de l'eau, avec pour objet de présenter les rapports d'activités des commissions locales et les perspectives de travaux, par l'intermédiaire d'un poste mutualisé
- Organiser des évènementiels locaux ou tables rondes annuels (exemple : journée de l'assainissement non collectif en 2018) grand public ou d'experts
- Assurer la prise en compte du cycle de l'eau de manière transversale dans les projets de développement local, voire porter en concertation avec la CCSP des projets de territoire innovants, et faire de l'eau un atout du territoire dans le cadre de la « destination TEPOS »
- Assurer la pérennité et l'efficacité des partenariats établis notamment avec le PNRVN et l'AERM,
- Nommer le chargé de mission environnement-développement local comme référent de la coordination de ces actions sur une mise à disposition partielle du poste (cofinancement de poste mutualisé)

# Mise en œuvre du scénario choisi

- D'acter la volonté de mettre en œuvre un projet partagé autour de ces 4 engagements,
- De définir des étapes techniques à suivre pour organiser la mise en œuvre du scénario et les conditions de fonctionnement du service,
- De traduire juridiquement les compétences et des missions à exercer
- D'accompagner juridiquement les autres organismes concernés, le SIVU de Soultz et la commune de Gundershoffen pour ses 3 hameaux (projets de délibérations, interventions en réunion,...).

**Présentation par le SDEA :  
La mise en œuvre (expertise SDEA).**

Syndicats

Communauté de communes

Communes

CP SDEA du 6/12  
Et AG du SDEA 12/12 :  
validation des transferts  
des collectivités

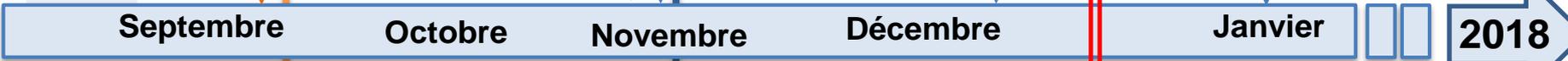
Délibérations de transfert des syndicats respectifs  
EP / GEMAPI-GCE et de leurs communes membres  
(SIAEP Canton de Woerth + SIVU Sauer – Eberbach)  
**Entre le 14 et 17/11**

Consultation Comité  
Technique (RH),  
en cas de transfert de  
personnel

Délibération  
de prise de compétence  
anticipée 11/9

Délibération de  
transfert  
au SDEA 13/11

Instauration de la  
taxe GEMAPI ?



Notification délibération aux communes

Notification délibération aux communes

Délibérations concordantes  
(majorité qualifiée, - 3mois)

Délibérations concordantes  
des communes des syndicats  
(majorité qualifiée, - 3mois)  
Yc Gundershoffen - Annexes  
Eberbach-Schirlenhof-Ingelshof



# Planning décisionnel GEMAPI

- 11/09/2017 : délibération CCSP : transfert de la compétence eau et GEMAPI à l'EPCI
  - En cours : délibérations concordantes des 24 communes membres
- 13/11/2017 : délibération CCSP : par anticipation transfert de la compétence GEMAPI au SDEA pour 24 communes sauf pour les compétences relevant du SIVU Sauer Eberbach pour ses 7 communes membres, et nomination par anticipation des représentants de la CCSP au SDEA
- 13/11/2017 : délibération CCSP : **Par représentation / substitution, confirme son lien d'adhésion avec le SIVU Sauer-Eberbach et sollicite le SIVU Sauer-Eberbach de se positionner sur son avenir, et nomination par anticipation des représentants de la CCSP au SIVU**
  - **Délibération SIVU Sauer-Eberbach : acceptation adhésion CCSP + transformation en Syndicat mixte**
    - Délibération des membres du SIVU Sauer-Eberbach : acceptation adhésion CCSP
  - Ou délibération SIVU Sauer-Eberbach de transfert au SDEA et de dissolution :
    - délibération concordante des membres fixant la dissolution et les modalités de répartition de l'actif et du passif

# Planning décisionnel EAU

- 11/09/2017 : Délibération CCSP : transfert de la compétence eau et GEMAPI à l'EPCI
  - En cours : délibérations concordantes des 24 communes membres
- 13/11/2017 : Délibération CCSP / SDEA:
  - Par représentation / substitution, confirme son lien d'adhésion avec le SDEA pour la compétence Eau avec les 3 communes de Langensoultzbach, Obersteinbach, et Wingen
  - par anticipation, transfert de la compétence EAU au SDEA pour 3 communes Lobsann, Lembach et Niedersteinbach et sollicite les 3 communes gérant la compétence en régie pour fixer les modalités de clôture du service en régie et de transfert de l'actif et du passif ainsi que des personnels attachés à la compétence
  - Propose au Syndicat d'AEP du canton de Woerth d'acter le transfert de compétence au SDEA ainsi que sa dissolution, ses modalités de répartition de l'actif et du passif, le transfert de son personnel et propose aux 17 communes membres, par délibérations concordantes, d'acter la délibération Syndicat d'AEP du canton de Woerth confirmant le transfert au SDEA ,
- 13/11/2017 : Délibération CCSP / SDE Canton de Soultz
  - sollicitation le SIVU d'AEP du canton de Soultz pour adhérer volontairement au syndicat suite à la prise de compétence eau, + convention provisoire au titre des communes de Kutzenhausen et Merkwiller
  - Délibération du SIVU d'AEP de Soultz pour acter la démarche et entamer sa transformation en syndicat mixte, afin d'accepter l'adhésion de la CCSP au titre des communes de Kutzenhausen et Merkwiller
    - Délibérations concordantes des 10 communes membres du SIVU d'AEP de Soultz pour valider la démarche globale, le transfert de la compétence eau à la CCSP, la transformation en syndicat mixte et accepter l'adhésion de la CCSP au SIVU,

# Débat et conclusion